

2006

Assurance  
responsabilité  
professionnelle  
**Barreau**



**RAPPORT annuel**



Fonds d'assurance responsabilité  
professionnelle du Barreau du Québec

« SOIR D'AUTOMNE »  
œuvre de Claude Théberge

2006

Assurance  
responsabilité  
professionnelle  
**Barreau** 

**RAPPORT annuel**

**NOTRE MISSION**

**Assurer, dans un but  
non lucratif et à long terme,  
la responsabilité professionnelle  
des membres du Barreau  
du Québec.**

Fonds d'assurance responsabilité  
professionnelle du Barreau du Québec

## TABLE DES MATIÈRES

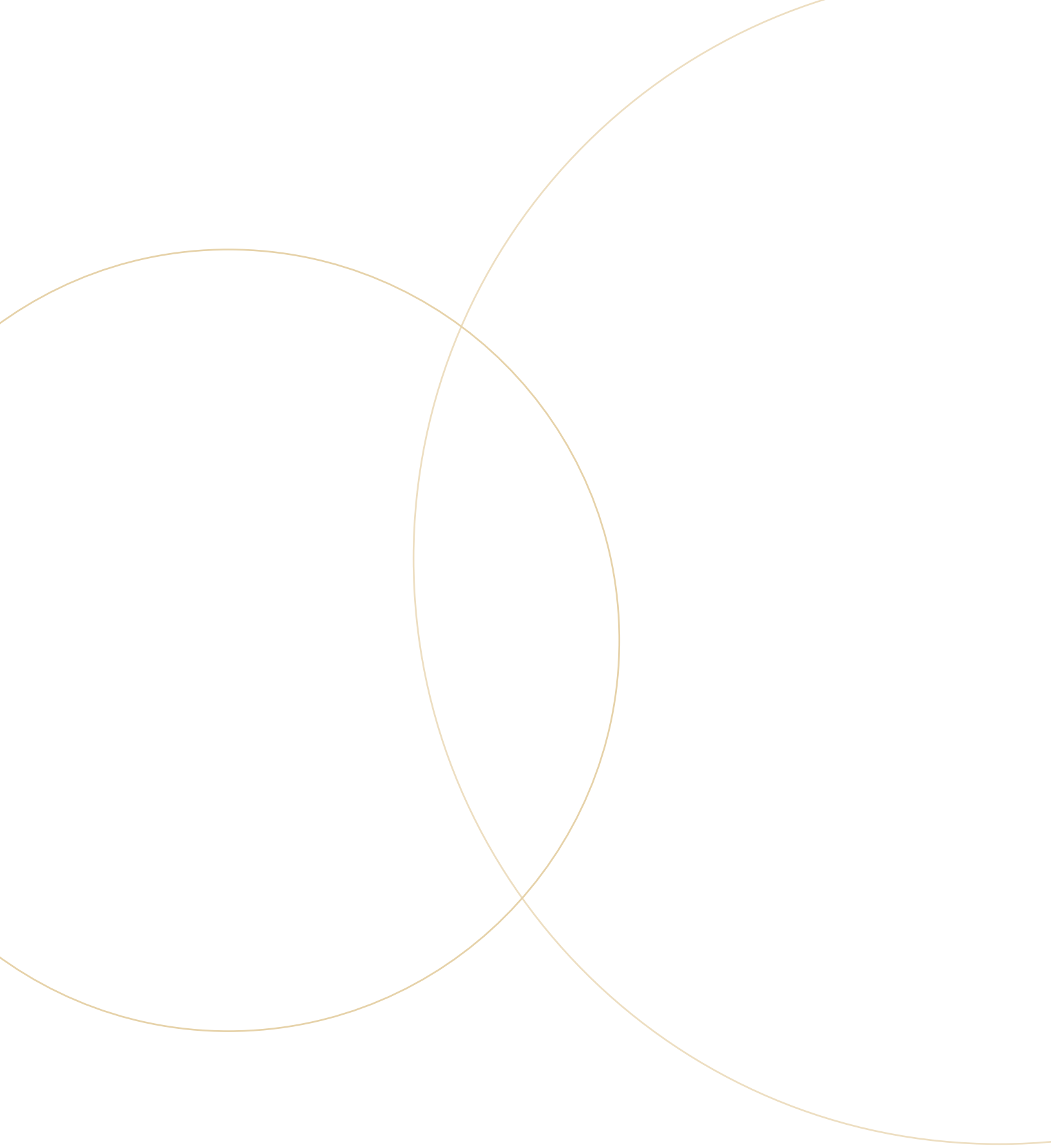
Le conseil d'administration	3
Message de la direction	5
Portrait des réclamations	8
États financiers	11
Certificat de l'actuaire	25
Le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle au quotidien	27

# Le conseil D'ADMINISTRATION 2006



- 1] M<sup>e</sup> Claude Béland, Ville Mont-Royal (QC) — *Président du conseil d'administration*
- 2] M<sup>e</sup> Catherine Claveau, Québec (QC) — *Membre du comité de déontologie*
- 3] M<sup>e</sup> François Daviault, Montréal (QC) — *Membre du comité de vérification*
- 4] M. Roger Desrosiers, Montréal (QC) — *Président du comité de vérification et membre du comité de placements*
- 5] M<sup>me</sup> Marthe Lacroix, Québec (QC) — *Membre du comité de vérification*
- 6] M<sup>e</sup> Pierre Messier, Ville Mont-Royal (QC) — *Membre du comité de déontologie et du comité de placements*
- 7] M<sup>me</sup> Élane C. Phénix, Montréal (QC) — *Présidente du comité de placements*
- 8] M. Sam Reda, Montréal (QC) — *Membre du comité de placements*
- 9] M<sup>e</sup> Paul Yanakis, Berthierville (QC) — *Président du comité de déontologie*
- 10] M<sup>e</sup> René Langlois, Montréal (QC) — *Directeur général et Secrétaire-trésorier du conseil d'administration*







C'est avec fierté que nous présentons ce dix-neuvième rapport annuel de gestion du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec.

La conjonction du retour d'une prime minimale après sept ans de congé et de la mise en œuvre d'une nouvelle politique de placements a permis, malgré une tendance des sinistres en hausse, de rattraper une partie du terrain perdu les deux années précédentes.

En effet, l'exercice 2006 s'est terminé avec un excédent de 2 millions de dollars, effaçant une partie des déficits de 3,1 millions de dollars subi en 2005 et de 4,7 millions en 2004.

L'avoir des membres, destiné à garantir la solvabilité des avocats en cas d'erreur professionnelle et à favoriser la stabilité des garanties et primes futures, s'élève donc maintenant à 77,8 millions de dollars.

Le coût de fonctionnement annuel du Fonds, constitué des sinistres, de la réassurance et des frais généraux d'exploitation, y compris la prévention, s'est élevé à 9,4 millions de dollars (10,6 M\$ en 2005).

Le nombre de nouvelles réclamations s'est maintenu comme l'an dernier à 672, bien en deçà du maximum de 789 atteint en 1993.

Des développements défavorables des réclamations antérieures à l'exercice 2006 ont toutefois affecté pour 0,7 million le coût des sinistres en 2006, portant le coût total des sinistres de l'exercice à 6,6 millions de dollars, comparativement à 7,6 M\$ en 2005.

La réassurance et les frais généraux d'exploitation sont demeurés stables excluant les charges extraordinaires de l'exercice précédent.

### LES PLACEMENTS

Les revenus de placements totalisant 7,9 millions de dollars (7,5 M\$ en 2005) étaient composés d'intérêts et dividendes pour 4,2 millions de dollars (4,0 M\$ en 2005), et de gains sur dispositions pour 3,7 millions de dollars (3,5 M\$ en 2005).

Au 31 décembre 2006, le portefeuille de placements du Fonds ne comptait plus que des obligations gouvernementales destinées à être détenues jusqu'à

## MESSAGE de la DIRECTION...

maturité et portant un rendement d'intérêt moyen de 4,22 %.

Ce délaissement, au cours du dernier trimestre, des obligations corporatives, des actions canadiennes, américaines et internationales en faveur d'obligations gouvernementales s'est avéré nécessaire pour mieux protéger le capital du Fonds.

En effet, la décision du Conseil général d'établir dès 2006 une prime annuelle fixe jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2010 a nécessité une réduction de la volatilité à moyen terme des revenus de placements du Fonds.

Enfin, avec des retraits de 9 millions de dollars cette année (10,6 M\$ en 2005), la juste valeur du portefeuille de placements était de 95,5 millions de dollars à la fin de l'année 2006 (104,6 M\$ à la fin de 2005).

### LES RÉCLAMATIONS PAYÉES

Au cours de l'exercice, le Fonds a versé 8,2 millions de dollars en dommages, intérêts et frais (5,4 M\$ en 2005) suite à 93 règlements hors cour (94 en 2005) et à 9 jugements défavorables (6 en 2005). Par ailleurs, les tribunaux ont rejeté 40 poursuites intentées contre les assurés et le Fonds (28 en 2005).

Au total, 4,1 millions de dollars (3,8 M\$ en 2005) en frais légaux externes, y compris les expertises comptables, actuarielles, médicales et autres ont été versés pour l'ensemble des dossiers actifs.

À la fin de l'année, on comptait 725 dossiers toujours actifs (754 à la fin de 2005).

Près de 100 % des membres se sont déclarés satisfaits des services rendus lors du traitement de leur réclamation assurée.

Ainsi, tout en étant sensible à la protection du public, mission principale du Barreau

du Québec, le Fonds remplit énergiquement son obligation de défendre l'intérêt de ses assurés poursuivis injustement.

### LES ASSURÉS

Avec une augmentation nette du nombre de membres au Barreau depuis un an de 21 410 à 21 986, le nombre d'assurés au Fonds est passé de 13 367 à 13 205 au 31 décembre 2006; les autres membres ayant été sur demande exemptés de souscrire à l'assurance, aux motifs qu'ils sont employés par l'État ou qu'ils ne posent jamais d'actes exclusifs à la profession. Cette situation pourrait changer comme on le verra plus loin.

### LA PRÉVENTION

Après une pause de quelques mois, avec une nouvelle équipe, nous avons renouvelé la présentation et le contenu de nos bulletins de prévention destinés à aider les membres à réduire le risque de poursuites en responsabilité professionnelle.

Nous présentons en annexe des graphiques illustrant le profil des principales causes des réclamations de même que les domaines les plus à risque. Ces données cachent toutefois les nouveaux risques naissant régulièrement de l'évolution de l'exercice du droit, par exemple par l'engouement récent de la société pour les recours collectifs. Il en va de même de l'impact de facteurs économiques extérieurs comme une éventuelle récession, dont l'effet serait d'augmenter de façon importante le nombre de réclamations. Une plus grande vigilance des membres pourrait alors s'avérer cruciale pour en atténuer l'incidence sur les résultats du Fonds.

### L'AVENIR

En fin d'année, le Fonds transmettait à tous ses assurés les avis de primes annuelles de 500 \$ afférentes aux polices

*« Malgré l'augmentation, notre prime représente toujours une fraction négligeable de celles exigées de la profession d'avocat ailleurs au Canada... »*

2007, en hausse de 200 \$ sur les primes 2006. Malgré l'augmentation, notre prime représente toujours une fraction négligeable de celles exigées de la profession d'avocat ailleurs au Canada et dans le monde pour une garantie comparable, à savoir dix millions de dollars par sinistre sans franchise ni limite annuelle.

Cette augmentation est principalement attribuable aux incertitudes découlant de la projection triennale des sinistres à venir sur la base de ceux observés ces dernières années. Nous espérons que la nouvelle prime permettra de répondre aux coûts futurs de fonctionnement et de compenser la baisse avérée des rendements sur les placements.

Ces primes ont donc été établies de façon à ne pas être augmentées avant 2010. Elles pourraient aussi contribuer à consolider la situation financière du Fonds tout en favorisant la budgétisation à moyen terme des dépenses professionnelles des membres.

En outre, la croissance constante des frais légaux nous préoccupe et fera l'objet d'un examen extraordinaire au cours du prochain exercice.

Enfin, le projet de loi 56 déposé en décembre 2006 et modifiant le Code des professions fera aussi l'objet de nos travaux. Ce dernier, s'il est adopté dans son état actuel, aura des répercussions importantes sur les activités du Fonds d'assurance et du Barreau, notamment par l'abolition des exemptions de souscrire au Fonds d'assurance et, par conséquent, l'ajout au portefeuille de risques des 8 500 exemptés actuels à titre de nouveaux assurés.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a tenu cinq assemblées, auxquelles se sont ajoutées huit réunions de comités axées sur nos préoccupations de saine gouvernance et de gestion des risques.

Nous remercions les administrateurs et les collaborateurs du Fonds, ainsi que le personnel pour ce qu'ils ont accompli avec compétence et dévouement.

Le succès incontestable du Fonds d'assurance responsabilité est bien sûr le résultat d'un travail d'équipe et du soutien du Barreau du Québec. Mais ce succès est surtout le fruit de la coopération quotidienne de nos assurés et de leur confiance que, par l'expression de nos valeurs de respect et de solidarité, nous cherchons à mériter.



Le président du conseil d'administration,  
Claude Bélard



Le directeur général,  
René Langlois  
Montréal, le 19 février 2007



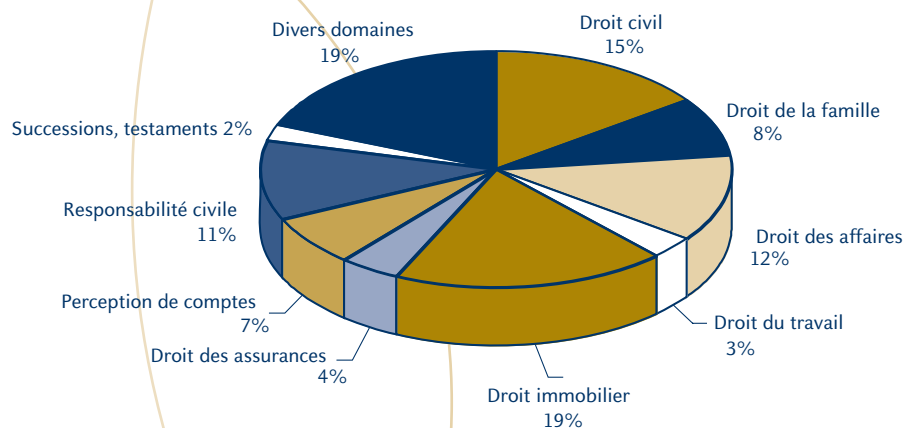
2875 réclamations présentées  
et réglées au cours des cinq  
dernières années

# SERVICE DE PRÉVENTION

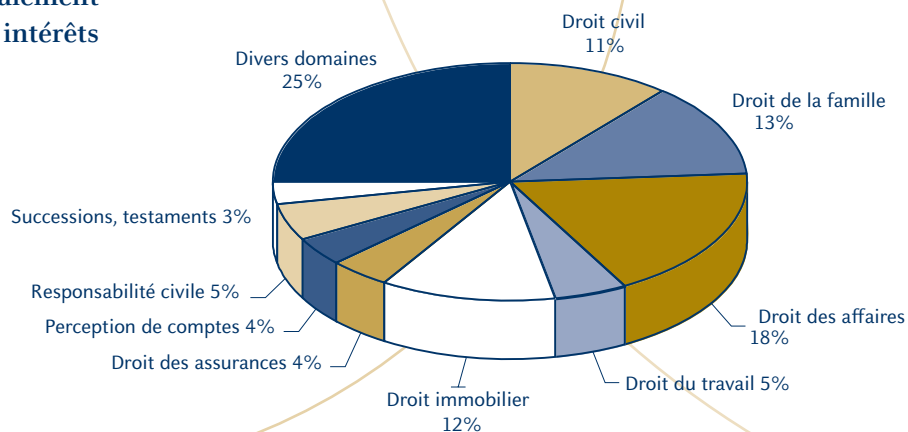
## Portrait des réclamations

### DOMAINES À RISQUE

Dossiers avec paiement  
de dommages et intérêts

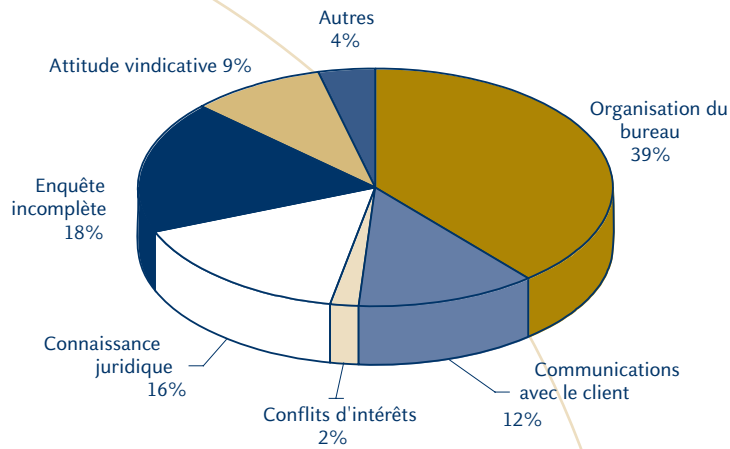


Dossiers sans paiement  
de dommages et intérêts

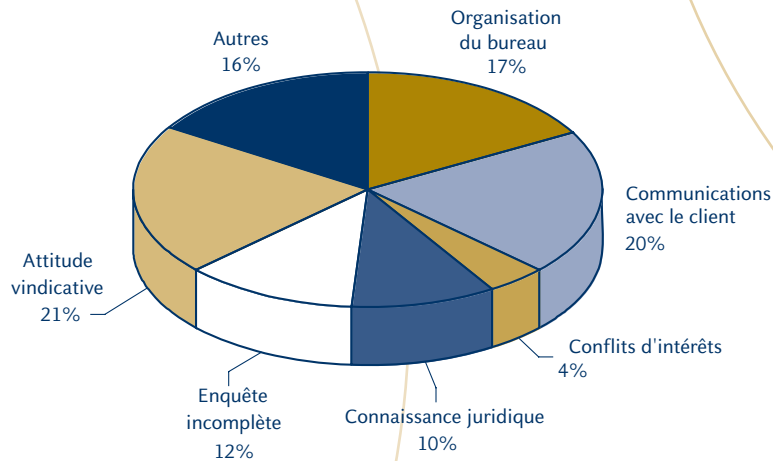


## CAUSES DES RÉCLAMATIONS

Dossiers avec paiement de dommages et intérêts

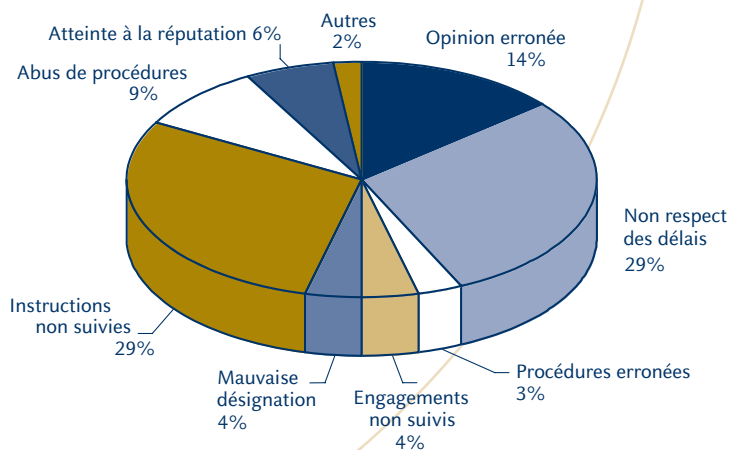


Dossiers sans paiement de dommages et intérêts

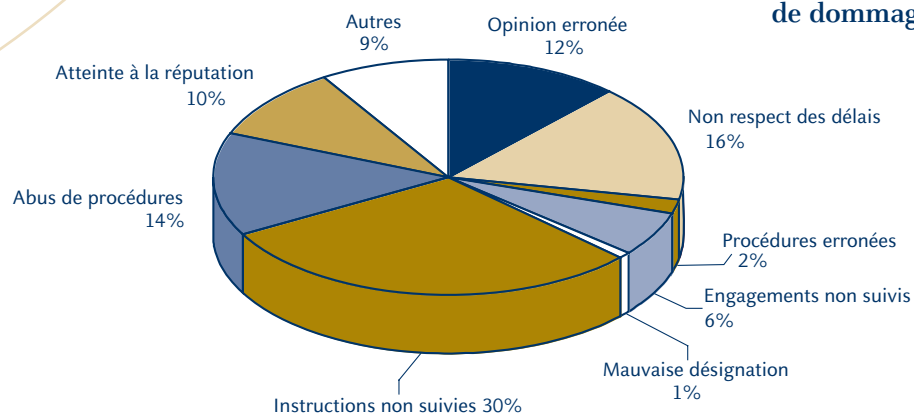


## FAUTES ALLÉGUÉES

Dossiers avec paiement de dommages et intérêts



Dossiers sans paiement de dommages et intérêts





2006  
31 décembre

# ÉTATS financiers

2007

LE 19 février

# VÉRIFICATEURS

## RAPPORT des

Au Conseil général du  
Barreau du Québec

Nous avons vérifié le bilan du **Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec** (le « Fonds d'assurance ») au 31 décembre 2006 et les états des résultats et excédent de l'actif sur le passif et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds d'assurance. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'assurance au 31 décembre 2006 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.  
Comptables agréés



# BILAN

AU 31 décembre 2006

2006 2005

Actif

Encaisse	2 194 089 \$	651 412 \$
Revenus de placement à recevoir	732 619	573 898
Comptes débiteurs		
Courtiers en placements (note 4 c))	-	8 564 510
Réassureurs	4 059	570 479
Autres	28 206	91 180
Part des réassureurs dans les sinistres non réglés actualisés	3 054 530	2 791 825
Franchises à recouvrer des assurés pour sinistres non réglés actualisés	70 000	110 000
Placements (note 4)	95 106 219	100 689 313
Immobilisations corporelles, montant net (note 5)	37 554	58 050
	<u>101 227 276</u>	<u>114 100 667</u>

Passif

Comptes créditeurs et charges à payer	738 812	1 356 009
Comptes créditeurs-courtiers en placements (note 4 c))	-	14 283 140
Montant à payer aux réassureurs	274 833	276 125
Somme perçue d'avance des réassureurs	158 840	-
Contributions des assurés non acquises	1 623 528	1 071 143
Sinistres non réglés actualisés (note 6)	20 633 040	21 350 484
	<u>23 429 053</u>	<u>38 336 901</u>

## Capitaux propres

Excédent de l'actif sur le passif	77 798 223	75 763 766
	<u>101 227 276</u>	<u>114 100 667</u>

Approuvé par le Conseil,



M<sup>e</sup> Claude Béland

, administrateur



, administrateur

M. Roger Desrosiers

# RÉSULTATS et EXCÉDENT de l'actif sur le passif

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006

	2006	2005
<b>Activités d'assurance</b>		
Contributions des assurés acquises	3 476 159 \$	- \$
Primes relatives à la réassurance cédée	(1 649 000)	(1 664 500)
Contributions des assurés acquises nettes	1 827 159	(1 664 500)
Sinistres et frais de règlement (note 6)		
Exercice courant	(5 953 494)	(4 981 975)
Exercices précédents	(691 606)	(2 624 814)
	(6 645 100)	(7 606 789)
Frais généraux d'exploitation	(1 121 180)	(1 372 415)
Total des sinistres et des frais	(7 766 280)	(8 979 204)
<b>Déficit technique</b>	(5 939 121)	(10 643 704)
Revenus de placement nets	7 922 303	7 473 524
Autres revenus	51 275	50 301
<b>Excédent de l'actif sur le passif (du passif sur l'actif) de l'exercice</b>	2 034 457	(3 119 879)
<b>Excédent de l'actif sur le passif au début de l'exercice</b>	75 763 766	78 883 645
<b>Excédent de l'actif sur le passif à la fin de l'exercice</b>	77 798 223	75 763 766

# FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006

	2006	2005
<b>Flux de trésorerie liés aux</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Excédent de l'actif sur le passif (du passif sur l'actif) de l'exercice	2 034 457 \$	(3 119 879)\$
Ajustements pour		
Amortissement des immobilisations corporelles	24 272	29 680
Amortissement des primes et escomptes sur placements	(202 579)	(73 261)
Gain à la cession de placements	(3 751 114)	(3 514 152)
Radiation d'une immobilisation corporelle et autres	-	250 195
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Diminution (augmentation)		
Revenus de placement à recevoir	(158 721)	139 863
Comptes débiteurs – réassureurs	566 420	(458 369)
Comptes débiteurs – autres	62 974	7 374
Augmentation (diminution)		
Comptes créditeurs et charges à payer	(617 197)	879 736
Montant à payer aux réassureurs	(1 292)	106 117
Somme perçue d'avance des réassureurs	158 840	-
Contributions des assurés non acquises	552 385	1 071 143
Sinistres non réglés actualisés, déduction faite des montants à recouvrer des réassureurs et des assurés	(940 149)	(1 347 948)
	<u>(2 271 704)</u>	<u>(6 029 501)</u>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition de placements	(221 823 796)	(108 867 210)
Produit à la cession de placements	225 641 953	115 456 974
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 776)	(38 526)
	<u>3 814 381</u>	<u>6 551 238</u>
<b>Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice</b>	1 542 677	521 737
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	651 412	129 675
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<u>2 194 089</u>	<u>651 412</u>

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 décembre 2006

## 1 • CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Barreau du Québec, ordre professionnel sans but lucratif, a constitué le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec (le « Fonds d'assurance »), lequel est régi par la Loi sur les assurances. Le Fonds d'assurance a commencé ses activités le 1<sup>er</sup> mai 1988 et a pour mission d'assurer la responsabilité professionnelle des avocats du Barreau du Québec.

## 2 • PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été dressés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada, tels qu'ils sont utilisés par les assureurs de dommages.

### Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants des actifs et des passifs, sur l'information fournie au titre des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges de la période de déclaration. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

### Placements

Les placements temporaires sont inscrits au plus bas du prix coûtant ou de leur juste valeur.

Les placements en obligations et en titres adossés à des créances hypothécaires sont inscrits au coût ajusté de l'amortissement des primes et de l'escompte. Les primes et les escomptes à l'achat de ces placements sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie du placement. Les placements en actions ordinaires ainsi que dans les fonds indiciaires sont inscrits au coût.

Lorsque les placements subissent une moins-value durable, la valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. Les gains et les pertes à la cession de placements sont établis et comptabilisés à la date de la transaction.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire et les durées suivantes :

Mobilier et matériel	5 ans
Logiciels	3 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	5 ans

### Contributions des assurés

Les contributions des assurés et les comptes à recevoir y afférents sont constatés dans l'exercice au cours duquel la couverture d'assurance, qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, est en vigueur. Les contributions relatives à la période subséquente qui ont été encaissées au cours de l'exercice courant sont reportées.

### Réassurance

Les contributions et les sinistres sont présentés aux résultats, déduction faite des montants cédés à des réassureurs ou assumés par eux.

Les montants estimatifs à recouvrer des réassureurs sur les sinistres non réglés sont présentés séparément des montants estimatifs à payer pour les sinistres au bilan. Le montant à recouvrer des réassureurs est évalué de la même façon que le sont les sinistres non réglés actualisés et est inscrit en prenant en compte la valeur temporelle de l'argent.

### **Sinistres non réglés actualisés**

La provision pour sinistres non réglés actualisés comprend les frais de règlement y afférents. Lors de la réception de tout avis de réclamation, une provision uniforme pour sinistres et frais de règlement y afférents est établie automatiquement.

Par la suite, les sinistres et frais de règlement sont sujets à une estimation du coût net ultime. Ces estimations pourraient évoluer de façon importante selon les changements ultérieurs dans la gravité des sinistres et d'autres facteurs portés à la connaissance de la direction.

La direction juge que le passif pour sinistres est suffisant. Ces estimations sont révisées sur une base régulière et les modifications qui en résultent sont apportées aux résultats de l'exercice en cours.

### **Modifications comptables futures**

#### **INSTRUMENTS FINANCIERS**

En janvier 2005, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a publié des nouvelles normes comptables intitulées « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » (chapitre 3855), « Couvertures » (chapitre 3865) et « Résultat étendu » (chapitre 1530) qui s'appliqueront au Fonds d'assurance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007. Les principales directives sur la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers sont décrites subséquemment.

#### **INSTRUMENTS FINANCIERS – COMPTABILISATION ET ÉVALUATION**

Les actifs financiers devront être classés dans l'une des quatre catégories suivantes : « détenus à des fins de transaction »; « disponibles à la vente »; « détenus jusqu'à l'échéance »; « prêts et créances ». Quant aux passifs financiers, ils devront être classés dans la catégorie « détenus à des fins de transaction » ou dans la catégorie « autres ». Les actifs et passifs financiers détenus aux fins de transaction ainsi que les actifs financiers disponibles à la vente seront comptabilisés au bilan à la juste valeur. La variation de la juste valeur de ceux détenus à des fins de transaction sera comptabilisée aux résultats de l'exercice tandis que la variation de ceux disponibles à la vente sera comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu cumulé jusqu'à leur décomptabilisation à moins qu'ils ne subissent une baisse durable de valeur. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les passifs financiers non détenus aux fins de transaction seront comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux effectif.

Au 31 décembre 2006, le Fonds d'assurance a fait le choix de classer la totalité de ses placements comme étant détenus jusqu'à l'échéance.

#### **COUVERTURES**

Ce chapitre établit des normes qui précisent quand il convient d'appliquer la comptabilité de couverture. Le Fonds d'assurance n'applique pas la comptabilité de couverture à l'égard de ses opérations.

#### **RÉSULTAT ÉTENDU**

Les autres éléments du résultat étendu comprendront notamment les gains et pertes non réalisés des actifs financiers disponibles à la vente. Les états financiers comprendront potentiellement un état du résultat étendu, et le cumul des autres éléments du résultat étendu sera présenté comme un nouveau poste des capitaux propres au bilan.



### **3 • RÔLE DE L'ACTUAIRE ET DES VÉRIFICATEURS**

L'actuaire est nommé par le conseil d'administration du Fonds d'assurance. Pour la préparation des états financiers, l'actuaire doit effectuer une évaluation du passif des polices et en rendre compte au conseil d'administration du Fonds d'assurance. L'évaluation est effectuée conformément à la pratique actuarielle reconnue et aux exigences réglementaires. L'évaluation comprend le passif des polices ainsi que toute autre question précisée dans toute directive que peut faire l'Autorité des marchés financiers. Le passif des polices comprend une provision pour sinistres non payés et frais de règlement. Lorsque l'actuaire évalue le passif de ces événements futurs éventuels qui, de par leur nature, sont fondamentalement variables, il établit des hypothèses sur les futurs taux de fréquence et de gravité des sinistres, l'inflation, le recouvrement de réassurance, les frais et autres éventualités, en tenant compte de la situation du Fonds d'assurance et de la nature des polices d'assurance.

Comme l'évaluation est nécessairement fondée sur des estimations, les valeurs finales peuvent être très différentes des estimations. Par ailleurs, l'actuaire utilise l'information de gestion fournie par le Fonds d'assurance et vérifie les données sous-jacentes utilisées dans l'évaluation en se fondant sur le travail des vérificateurs. Le rapport de l'actuaire indique l'étendue de son estimation ainsi que son opinion.

Les vérificateurs ont été nommés par le Conseil général du Barreau du Québec. Leur responsabilité est d'effectuer une vérification indépendante et objective des états financiers, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et de faire rapport aux membres sur la présentation fidèle des états financiers du Fonds d'assurance, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. En effectuant leur vérification, les vérificateurs font usage du travail de l'actuaire et de son rapport sur le passif des polices. Le rapport des vérificateurs indique l'étendue de leur vérification et leur opinion.

### **4 • PLACEMENTS**

La gestion des placements du Fonds d'assurance était, jusqu'en octobre 2006, confiée à des gestionnaires externes. Ces gestionnaires étaient soumis à une politique de placement établie par le conseil d'administration du Fonds d'assurance.

Depuis octobre 2006, le Fonds d'assurance a mis en oeuvre une nouvelle politique de placement destinée à accroître la protection du capital et à réduire la volatilité des revenus, laquelle politique ne requiert pas les services de gestionnaires externes.

a) Le tableau ci-dessous présente un résumé de la valeur nominale, de la valeur comptable et de la juste valeur des placements :

2006

	2006		
	Valeur nominale	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Obligations</b>			
Gouvernements			
Échéant dans moins de un an	5 075 000 \$	5 082 915 \$	5 122 456 \$
Échéant dans un an et avant cinq ans	16 067 000	16 289 384	16 431 909
Échéant dans cinq ans et après	8 230 000	8 578 887	8 754 058
Administrations publiques et municipales canadiennes			
Échéant dans moins de un an	3 990 000	4 077 547	4 094 677
Échéant dans un an et avant cinq ans	32 267 800	32 255 678	32 280 461
Échéant dans cinq ans et après	27 394 000	27 538 782	27 561 716
Sociétés canadiennes			
Échéant dans un an et avant cinq ans	565 000	576 263	605 150
Échéant dans cinq ans et après	288 000	306 763	308 057
	93 876 800	94 706 219	95 158 484
Titres adossés à des créances hypothécaires	400 000	400 000	403 832
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>	<b>94 276 800</b>	<b>95 106 219</b>	<b>95 562 316</b>

2005

	2005		
<b>Obligations</b>			
Gouvernements			
Échéant dans moins de un an	6 280 000 \$	6 271 693 \$	6 267 931 \$
Échéant dans un an et avant cinq ans	16 910 000	17 152 386	17 111 879
Échéant dans cinq ans et après	15 462 500	18 025 404	18 706 184
Administrations publiques et municipales canadiennes			
Échéant dans moins de un an	2 173 000	2 197 456	2 198 922
Échéant dans un an et avant cinq ans	2 080 000	2 198 160	2 251 900
Échéant dans cinq ans et après	1 531 955	1 613 228	1 830 547
Sociétés canadiennes			
Échéant dans moins de un an	150 000	150 084	150 071
Échéant dans un an et avant cinq ans	5 078 500	5 182 674	5 232 676
Échéant dans cinq ans et après	2 697 500	2 814 996	3 065 739
	52 363 455	55 606 081	56 815 849
<b>Actions ordinaires et privilégiées</b>	-	12 500 117	14 396 275
<b>Autres actifs</b>			
Fonds indiciel d'actions américaines et internationales	-	6 732 524	7 351 142
Fonds indiciel du marché monétaire	-	13 110 082	13 089 856
Fonds indiciel de l'indice obligataire universel	-	8 796 200	8 905 992
Titres adossés à des créances hypothécaires	3 952 485	3 944 309	4 051 540
	3 952 485	32 583 115	33 398 530
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>	<b>94 276 800</b>	<b>100 689 313</b>	<b>104 610 654</b>

**Notes afférentes  
aux états financiers**  
AU 31 décembre 2006  
suite

b) Information sur les taux d'intérêt et les dividendes

		2006		2005	
Intérêt à recevoir		Taux d'intérêt réel %	Taux d'intérêt nominal %	Taux d'intérêt réel %	Taux d'intérêt nominal %
<b>Intérêts</b>					
Gouvernements	Base semi-annuelle ou annuelle	de 3,59 à 6,30	de 2,75 à 11,00	de 2,59 à 4,75	de 2,67 à 11,00
Administrations publiques et municipales canadiennes	Base semi-annuelle ou annuelle	de 3,93 à 6,09	de 3,50 à 11,75	de 3,98 à 4,73	de 5,75 à 13,25
Sociétés canadiennes	Base semi-annuelle ou annuelle	de 4,02 à 7,11	de 4,35 à 13,25	de 3,87 à 5,63	de 3,45 à 12,20

c) Au cours de l'exercice 2005, des placements ont été acquis à un coût total de 123 150 350 \$. Des décaissements totalisant 108 867 210 \$ ont été effectués pour l'achat de ces placements. Par ailleurs, le Fonds d'assurance a disposé des placements pour un coût total de 124 021 484 \$. Des encaissements totalisant 115 456 974 \$ ont été reçus pour la vente de ces placements. Au 31 décembre 2006, il n'y avait aucune transaction d'achat ou de vente de titres en attente de règlement.

## 5 • IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006		2005	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et matériel	142 132 \$	112 059 \$	30 073 \$	37 940 \$
Logiciels	184 602	184 257	345	1 681
Matériel informatique	88 715	81 579	7 136	18 224
Améliorations locatives	46 654	46 654	-	205
	<b>462 103</b>	<b>424 549</b>	<b>37 554</b>	<b>58 050</b>

Les sinistres ainsi que les frais généraux d'exploitation comprennent la dotation à l'amortissement de 24 272 \$ (29 680 \$ en 2005).

## 6 • SINISTRES NON RÉGLÉS ACTUALISÉS

### Établissement de la provision

L'établissement de la provision pour sinistres non réglés actualisés est fondé sur des faits connus et sur l'interprétation de circonstances et, par conséquent, il s'agit d'un processus complexe et dynamique soumis à une importante variété de facteurs. Ces facteurs comprennent l'expérience du Fonds d'assurance dans des dossiers similaires et les tendances historiques, incluant le type de règlement des demandes d'indemnisation, le règlement des sinistres, la partie en suspens des sinistres non réglés, la gravité et la fréquence des sinistres.

L'actuaire désigné du Fonds d'assurance effectue une évaluation annuelle de la provision pour sinistres non réglés actualisés à la fin de chaque exercice. Cette évaluation comprend une nouvelle estimation de l'obligation pour les sinistres non réglés actualisés ayant trait aux exercices précédents par rapport à l'obligation qui avait été établie à la fin de l'exercice précédent.

La charge pour sinistres à l'état des résultats comprend les frais de règlement.

### Actualisation

La provision pour sinistres non réglés est actualisée au taux de rendement de 4,20 % (4,65 % en 2005). Si ces montants n'avaient pas été actualisés, l'incidence sur le bilan et les résultats aurait été la suivante :

	2006	2005
<b>Actif</b>		
Montants à recouvrer des réassureurs et des assurés dans les sinistres non réglés	3 536 681 \$	3 398 709\$
Montants à recouvrer actualisés des réassureurs et des assurés dans les sinistres non réglés	3 124 530	2 901 825
Augmentation de l'actif	<u>412 151</u>	<u>496 884</u>
<b>Passif</b>		
Sinistres non réglés	22 232 014	22 814 904
Sinistres non réglés actualisés	20 633 040	21 350 484
Augmentation du passif	<u>1 598 974</u>	<u>1 464 420</u>
<b>Excédent de l'actif sur le passif</b>		
Tel qu'il est présenté au bilan	77 798 223	75 763 766
Ne tenant pas compte de l'actualisation des sinistres non réglés	76 611 400	74 796 230
Diminution de l'excédent de l'actif sur le passif	<u>1 186 823</u>	<u>967 536</u>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA CHARGE DE L'EXERCICE</b>	<u>219 287</u>	<u>(154 501)</u>

## Notes afférentes aux états financiers

AU 31 décembre 2006

suite

La continuité dans la provision pour sinistres et frais de règlement non réglés se détaille comme suit :

	2006	2005
Provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, actualisés, au début de l'exercice		
Brute	21 350 484 \$	24 940 501 \$
Réassurance cédée	(2 791 825)	(5 001 394)
Franchises à recouvrer des assurés	(110 000)	(142 500)
Provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, actualisés, montant net, au début de l'exercice	18 448 659	19 796 607
Variation dans la provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, actualisés		
Provision pour événements de l'exercice	4 384 704	3 808 391
Diminution dans les provisions pour règlement des exercices précédents	(5 324 853)	(5 156 339)
	(940 149)	(1 347 948)
Provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, actualisés, montant net, à la fin de l'exercice	17 508 510	18 448 659
Réassurance cédée	3 054 530	2 791 825
Franchises à recouvrer des assurés	70 000	110 000
Provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, actualisés, montant brut, à la fin de l'exercice	20 633 040	21 350 484

Le poste Sinistres et frais de règlement à l'état des résultats se détaille comme suit :

Dépenses pour sinistres et frais de règlement engagés		
Débours nets		
Exercice courant	1 568 790	1 173 584
Exercices précédents	6 016 459	7 781 153
	7 585 249	8 954 737
Variation dans la provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, actualisés	(940 149)	(1 347 948)
	6 645 100	7 606 789



## 7 • RÉASSURANCE CÉDÉE

Le Fonds d'assurance a pour politique de souscrire, lorsque les coûts sont jugés raisonnables, des contrats de réassurance visant à limiter l'impact des sinistres majeurs sur ses résultats. L'étendue de la réassurance en vigueur varie selon l'année d'origine des sinistres.

Le Fonds d'assurance pourrait subir des pertes si un ou des réassureurs ne sont pas en mesure d'honorer leurs obligations. Après examen, la direction n'a aucun motif de croire que les obligations à la charge des réassureurs ne seront pas respectées par ces derniers.

Au cours de l'exercice, le Fonds d'assurance a recouvré 1 192 415 \$ (561 063 \$ en 2005) des sinistres cédés en réassurance.

## 8 • OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Fonds d'assurance a conclu avec le Barreau du Québec divers contrats concernant le loyer, les services informatiques et d'autres biens et services pour lesquels une somme, totalisant approximativement 296 539 \$, a été facturée au cours de l'exercice (301 216 \$ en 2005). Au 31 décembre 2006, les comptes créditeurs et charges à payer comprennent 4 308 \$ (14 387 \$ en 2005) dus au Barreau du Québec. De plus, le Fonds d'assurance offre des services de gestion administrative des litiges de responsabilité au Barreau du Québec.

Le Fonds d'assurance a également payé, dans le cours normal de ses activités, des honoraires à certains de ses assurés, dont certains honoraires à des cabinets d'avocats liés à des membres du Conseil général du Barreau du Québec.

Le comité de déontologie du Fonds d'assurance fait annuellement un rapport détaillé à l'Autorité des marchés financiers sur toutes les opérations entre apparentés, conformément à la Loi.

Sauf indication contraire, toutes les opérations entre apparentés ont été conclues dans le cours normal des activités et elles sont mesurées à la valeur d'échange correspondant au montant qui a été établi et accepté par les apparentés.

Les paiements minimaux futurs à verser en vertu de contrats à long terme sont les suivants :

<b>Exercices se terminant les 31 décembre</b>	2007	213 236 \$
	2008	216 071
	2009	218 962
	2010	23 833
		<hr/>
		672 102

## **9 • RÉGIMES DE RETRAITE**

Le Fonds d'assurance et ses employés contribuent au Régime complémentaire de retraite des employés du Barreau (le « Régime complémentaire »), qui est un régime de retraite à prestations déterminées de type fin de carrière. Ce régime pourvoit au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts. Un salaire maximal étant imposé dans la législation fiscale, le Fonds d'assurance contribue aussi à un régime d'appoint. La structure du régime d'appoint est la même que le Régime complémentaire.

La charge de retraite imputée à l'état des résultats est de 141 700 \$ (128 300 \$ en 2005) pour le Régime complémentaire et de 64 100 \$ (50 300 \$ en 2005) pour le régime d'appoint. Sur la base de l'évaluation actuarielle la plus récente effectuée en date du 31 décembre 2004 et projetée jusqu'au 31 décembre 2006, l'obligation au titre des prestations constituées pour le Régime complémentaire s'élève approximativement à 2 228 000 \$ (2 243 700 \$ en 2005). Sur la base de l'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2006, l'obligation au titre des prestations constituées pour le régime d'appoint s'élève approximativement à 474 500 \$ (350 600 \$ en 2005). L'actif net de la caisse de retraite du Régime complémentaire est évalué à 1 983 300 \$ (1 553 100 \$ en 2005) tandis que le régime d'appoint n'est pas capitalisé.

## **10 • CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains éléments de l'information financière de l'exercice 2005 ont été reclassés pour être conformes à la présentation adoptée en 2006.

# CERTIFICAT de l'actuaire

Date de l'opinion : 26 janvier 2007

J'ai évalué le passif des polices dans le bilan du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec au 31 décembre 2006 et sa variation dans l'état des résultats pour l'année terminée à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des données d'évaluation avec les documents financiers de la société.

Voici les résultats de mon évaluation ainsi que les montants figurant dans l'état annuel:

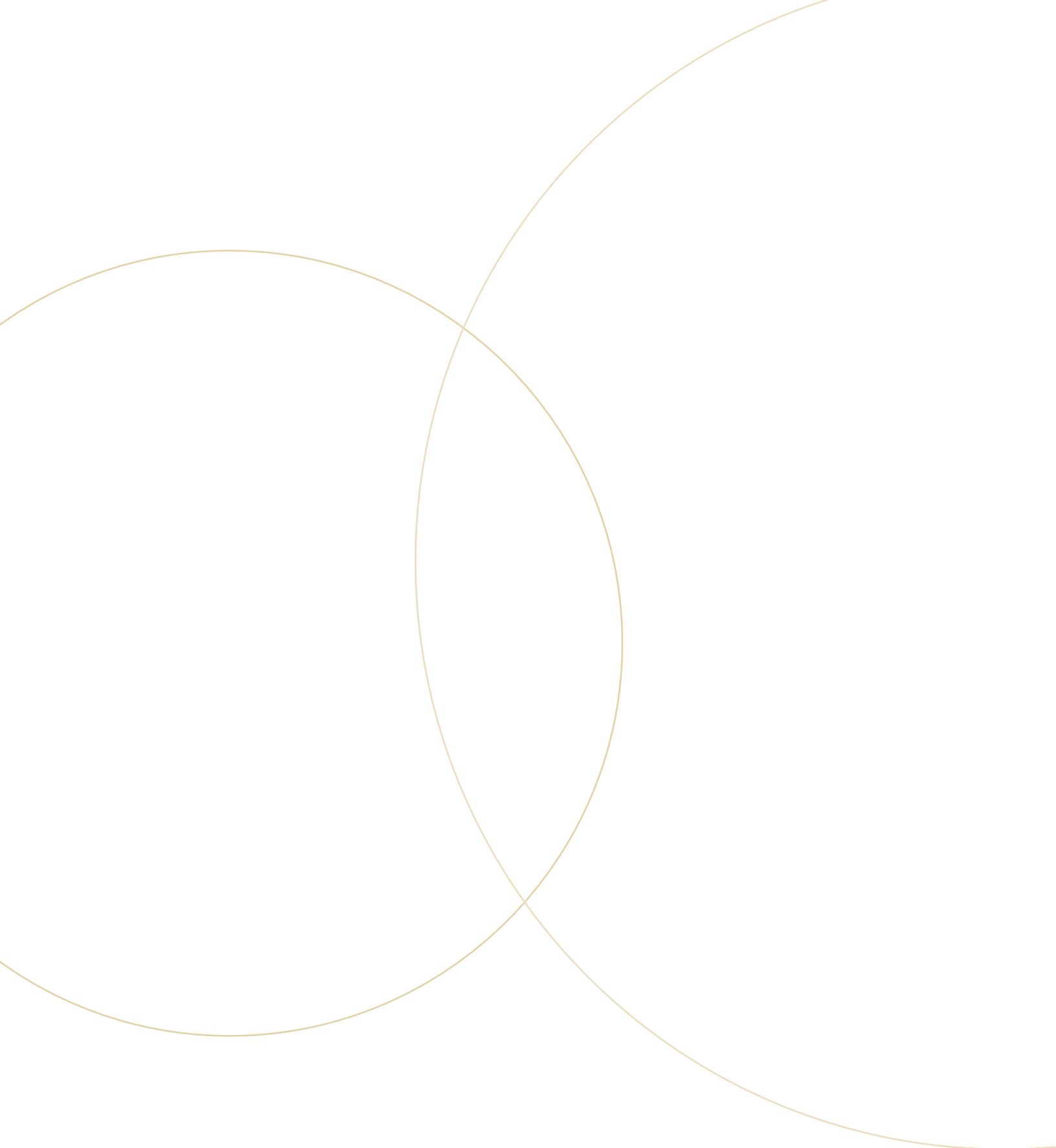
Passif des sinistres	Montants inscrits à l'état annuel	Estimation de l'actuaire
(1) Sinistres et frais de règlement non payés directs	20 563	20 563
(2) Sinistres et frais de règlement non payés acceptés	0	0
(3) Sinistres et frais de règlement non payés bruts (1) + (2)	20 563	20 563
(4) Sommes à recouvrer des réassureurs	3 055	3 055
(5) Autres sommes à recouvrer	70	70
(6) Autres éléments de passif	70	70
(7) Sinistres et frais de règlement non payés nets (3) – (4) – (5) + (6)	17 508	17 508

Passif des primes	Montants inscrits à l'état annuel	Estimation de l'actuaire
(1) Passif des primes non gagnées brut	—	0
(2) Passif des primes non gagnées net	—	0
(3) Primes non gagnées brutes	0	—
(4) Primes non gagnées nettes	0	—
(5) Insuffisance de primes	0	0
(6) Autres éléments de passif	0	0
(7) Frais d'acquisition reportés	0	—
(8) Maximum de frais d'acquisition nets pouvant être reportés (4) + (5) + (9) col. 1 – (2) col. 2	—	0
(9) Commissions non gagnées	0	0

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.



Xavier Bénarosch, FCAS, FICA



# LE FONDS D'ASSURANCE

## responsabilité professionnelle au quotidien



### SERVICE DU CONTENTIEUX

M<sup>e</sup> Patricia Timmons, *avocate*  
M<sup>e</sup> Bernard Faribault, *directeur*  
Mariel Pépin, *secrétaire juridique*

### DIRECTION GÉNÉRALE ET PRÉVENTION

Gabriela Dima, *technicienne comptable*  
M<sup>e</sup> Isabelle Guiral, *coordonnateur,*  
*Service de prévention*  
M<sup>e</sup> René Langlois, *directeur général*  
Lyse Gariépy, *commis aux services administratifs*  
Michelle Boily, *secrétaire de direction*



### SERVICE DES SINISTRES

Diane Guindon, *secrétaire*  
M<sup>e</sup> Sophie Archambault, *avocate analyste*  
M<sup>e</sup> Marie-Josée Belhumeur, *avocate analyste*  
M<sup>e</sup> Raymond Duquette, *directeur*





Assurance  
responsabilité  
professionnelle

Barreau 



Maison du Barreau, 445, boulevard St-Laurent, Montréal (Québec) H2Y 3T8  
Tél. : 514 954-3452 et 1 800 361-8495 • Téléc. : 514 954-3454

[info@assurance-barreau.com](mailto:info@assurance-barreau.com) • [www.assurance-barreau.com](http://www.assurance-barreau.com)